

Régime obligatoire frais de santé

COLLECTEAM

Madame, Monsieur,

En tant que salarié(e) de l'Association SOLIDOM, vous bénéficiez du contrat frais de santé COLLECTEAM.

A titre informatif, veuillez trouver ci-dessous les nouveaux tarifs applicables à compter du 01 Janvier 2024.

Tarifs mensuels 2024

SALARIE(E)

Couverture de base obligatoire 49.85 € /mois

dont participation employeur 58% soit 28.91 € /mois

dont participation salarié(e) 42% soit 20.94 € /mois (prélevé sur votre fiche de paie)

Couverture OPTION 1 65.69 € /mois

dont participation employeur 58 %..... soit 28.91 € /mois

dont participation salarié(e) 42% soit 36.78 € /mois (*couverture de base 20.94€ + option1 15.84€)

Couverture OPTION 2 75.74 € /mois

dont participation employeur 58 % soit 28.91 € /mois

dont participation salarié(e) 42 % soit 46.83 € /mois (*couverture de base 20.94€ + option2 25.89€)

CONJOINT(E) (adhésion facultative)

Couverture de base 55.64 € /mois

Couverture OPTION 1 72.26 € /mois

Couverture OPTION 2 82.69 € /mois

(Prélevé par Collecteam sur votre compte bancaire)

ENFANT (adhésion facultative)

! **Gratuité au 3^{ème} enfant**

Couverture de base 28.98 € /mois

Couverture OPTION 1 34.78 € /mois

Couverture OPTION 2 38.64 € /mois

(Prélevé par Collecteam sur votre compte bancaire)

* Salarié(e) Solidom : Couverture de base obligatoire prélevée sur la fiche de paie, puis si option (1) ou (2) prélevée par Collecteam sur votre compte bancaire